

Séance du 9 juillet 2020

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Mise en place du comité consultatif des aînés**

Rapporteur : M. le maire

Le comité consultatif des aînés, également appelé « conseil des aînés » est un espace de sensibilisation, de réflexion, de concertation et de proposition sur les sujets de la vie communale dans lesquels ils sont impliqués.

A ce titre :

- il a vocation à être une instance de participation à la définition des politiques seniors mises en place par la Ville,
- il est porteur, à partir de réflexions menées en commissions de travail, de propositions ou de projets dans les différents domaines les concernant,
- il peut apporter, en raison de son expérience, un avis éclairé et une contribution active à l'étude par la Ville de projets touchant à la vie quotidienne de l'ensemble de la population.

Ce conseil est composé :

- de représentants de la Ville,
- de membres volontaires habitants de Sceaux qui ont fait acte de candidature et de motivation auprès du maire,
- de représentants de structures locales qui interviennent auprès des seniors telles que :
  - l'association Bienvenue à Sceaux,
  - l'association rencontres littéraires et artistiques de Sceaux,
  - l'association Sceaux culture, loisirs et amitiés,
  - le collège universitaire Jean Fournier,
  - le club des aînés,
  - l'animathèque MJC,
  - le centre social et culturel des Blagis.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider d'instituer le conseil des aînés et de préciser que ses membres parmi lesquels 8 membres du conseil municipal seront désignés par arrêté du maire ; dont 6 membres issus de la liste Vivre à Sceaux, 1 membre issu de la liste Sceaux ensemble et de 1 membre issu de la liste Sceaux en commun.